Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260629-202634-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
29 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
18 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE
18 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

DATE DE MISE EN LIGNE
01/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le lundi **vingt-neuf juin** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno MOREL, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : EZANNO Sandrine, MOREL Jacques, MOURAUD Lydie, SINOQUET Vincent, JONOT Roland, LE DART Catherine, PENNA Anne, COADIC Xavier, GALLO Valérie, STANGUENNEC Pierre, LE BORGNE Mélanie, CHRISTIEN Philippe, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. BOURBON Christophe, **POUVOIR à Mme MOURAUD Lydie.**

Mme LE BORGNE Mélanie a été élue **Secrétaire.**

2026-34 Instauration d'une zone 30 dans l'agglomération

Le Maire expose au conseil municipal qu'il existe des zones 30 sur les voies communales n° 1 : route d'Arzano, n° 2 : route de Meslan, n° 6 : route de Locunolé, n° 7 : route de Plouay aux anciennes entrées de bourg,

La vitesse restant excessive sur de nombreuses voies, il convient de renforcer la sécurité des usagers des voies publiques et d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/heure à toutes les rues du bourg et de régulariser celles existantes sur les voies principales suite à la modification des limites d'agglomération.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'expérimenter un mode de ralentissement** de la circulation routière sur la rue du Brudiou VC n° 2,
- **AUTORISE** le Maire à définir et mettre en place des moyens de ralentissement,
- **DECIDE de limiter la vitesse à 30 km/heure sur toutes les voies de l'agglomération.**
- **Autorise le Maire à signer les arrêtés** et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures visant à améliorer la sécurité au bourg.

Le Maire,
Bruno MOREL